

Comprendre le Système Statistique National en cinq points

Le Système Statistique National (SSN) du Mali est l'ensemble des moyens institutionnels, humains et financiers mis en œuvre pour la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques comme outils d'aide à la décision, aussi bien au service des autorités publiques que pour les organisations privées. Il se compose de nombreux acteurs susceptibles d'être regroupés en deux grandes catégories : les producteurs et les utilisateurs de données. Les premiers ont la tâche de produire, analyser et diffuser des données, tandis que les seconds se servent de ces données pour des prises de décision dans divers domaines.

1- Historique de la politique Statistique

Depuis les années 1990, la nécessité de procéder à une programmation des activités statistiques s'est fait ressentir au Mali. C'est ainsi qu'un programme intitulé « Rapport relatif à l'amélioration des statistiques économiques, financières et sociales » et couvrant la période 1992-1995 a été élaboré et adopté. La mise en œuvre de ce programme a permis de réaliser des avancées importantes en matière de production statistique, surtout dans le domaine des statistiques économiques et financières en lien avec les politiques de cette période dominée par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

Les réflexions globales entamées en 2001 ont permis de faire un saut qualitatif vers une orientation stratégique des initiatives de développement de la statistique, en y abordant tous les aspects : la production, l'utilisation, la diffusion, la coordination, la programmation et le financement.

Au plan international, il y eut une prise de conscience par rapport à la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement pour soutenir l'élaboration et le suivi-évaluation des stratégies sectorielles, mais aussi pour suivre les progrès réalisés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La deuxième table ronde internationale sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), tenue en février 2004 à Marrakech (Maroc), a adopté le Plan d'Actions de Marrakech pour les Statistiques (PAMS). Celui-ci recommande l'élaboration et la mise en œuvre de Stratégies Nationales de Développement de la Statistique afin d'améliorer les données nécessaires à la GAR. C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Mali a adopté en janvier 2006 son premier Schéma Directeur de la Statistique (SDS).

2- Le Schéma Directeur de la Statistique : intérêt et enjeux

Le SDS est l'outil de programmation et de coordination des activités statistiques au Mali. A cet égard, il est le cadre unique d'interventions du gouvernement et des Partenaires techniques et financiers. Les revues annuelles du SDS, lancées depuis 2009, ont permis de partager, avec l'ensemble des acteurs (producteurs et utilisateurs de statistiques), les principales contraintes du secteur et des mesures d'amélioration de la programmation, de la production, de la diffusion et de l'utilisation des statistiques.

La mise en œuvre de ce premier Schéma dont le plan d'actions a couvert la période 2006-2012, a permis au Système Statistique National (SSN) de réaliser des progrès importants. En termes d'acquis, on peut, entre autres, citer :

- la mise en place d'un dispositif institutionnel de programmation et de suivi des activités statistiques (la revue annuelle du SDS) piloté par un comité préparatoire doté d'un secrétariat permanent ;
- le renforcement de la collaboration entre les différents acteurs du Système Statistique National ;
- l'amélioration de la programmation des activités, synonyme d'une meilleure définition des activités statistiques ;
- la tenue régulière de la revue annuelle du SDS avec la participation de l'ensemble des acteurs du SSN en deux sessions : une session technique et une politique ;
- l'existence d'un groupe statistique des partenaires techniques et financiers ;
- la prise en compte des activités statistiques au niveau des services déconcentrés ;
- l'amélioration de la production statistique à travers la réalisation d'enquêtes et d'opérations spéciales (envergure nationale et coûts importants) qui ont permis de renseigner près de 80% des indicateurs de suivi du CSCR.

La deuxième génération du SDS adoptée en juillet 2014 par le Gouvernement, couvre la période 2015-2019. Elle vise à doter le Mali d'ici à l'horizon 2019 d'un Système Statistique National performant, disposant d'un cadre légal et organisationnel adapté et de ressources adéquates, à même de produire, analyser, diffuser des données de qualité couvrant les besoins des différents utilisateurs.

Après une année de mise œuvre, des progrès notables ont été enregistrés au niveau de chacun de ses axes stratégiques.

Axes stratégiques du SDS 2015-2019	Progrès enregistrés
Amélioration de la gestion du SSN	Création et fonctionnement des cadres de coordination statistique
Renforcement des capacités du SSN	Création du Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique (CFP-STAT)
Amélioration de la production statistique	Réalisation à 100% des activités d'envergure; Production d'importantes statistiques économiques et monétaires.
Développement de l'analyse, l'amélioration de la diffusion et la promotion de l'utilisation des données statistiques	Première édition du Cahier de l'INSTAT sur l'analyse multidimensionnelle approfondie de la pauvreté L'accès à l'internet est globalement satisfaisant pour sept structures sur dix.

3- Une coordination sans faille

L'Institut National de la Statistique (INSTAT) est la structure centrale du Système Statistique National. D'abord Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), il a été érigé en Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) par l'Ordonnance N°09-016/P-RM du 20 mars 2009. Aujourd'hui placé sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population (MATP), l'INSTAT a pour mission de promouvoir la recherche, la formation et le développement de la

statistique. Il assure le secrétariat permanent du Conseil National de la Statistique (CNS)¹. Le Conseil National de la Statistique est un organe consultatif au niveau central. Il a pour mission d'assister le ministère en charge de la Statistique dans l'élaboration de la politique statistique au Mali, dans la définition, la coordination et la programmation de l'ensemble des enquêtes, études et travaux statistiques des services publics, et dans le développement de la coopération et de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques.

Cette mission est dévolue, au niveau sectoriel aux Comités de coordination sectoriels des CPS (Cellules de Planification et de Statistique) et au niveau régional aux Comités Régionaux d'Orientation, de coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).

Au niveau sectoriel, les structures de production statistique sont les CPS des départements ministériels dont les premières ont été créées en 1992. Elles sont actuellement au nombre de onze et couvrent les différents secteurs de l'activité économique, sociale et culturelle du pays et l'ensemble des départements ministériels. Ce sont :

- la CPS/Secteur développement rural (SDR) ;
- la CPS/Secteur eau, environnement, urbanisme et domaines de l'Etat (SEEUDE) ;
- la CPS/Secteur équipement, transports et communication (SETC);
- la CPS/Secteur éducation (SE) ;
- la CPS/Secteur mines et énergie (SME) ;
- la CPS/Secteur santé, développement social et promotion de la famille ;
- la CPS/Secteur culture et jeunesse (SCJ) ;
- la CPS/Secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé (SICAEPPI) ;
- la CPS/Secteur administration territoriale, fonction publique et sécurité intérieure (SATFPSI) ;
- la CPS/Secteur justice (SJ) ;
- la CPS/Secteur coopération et intégration (SCI).

L'activité de chaque CPS est insufflée et coordonnée par un Comité de Coordination.

La coordination des activités statistiques au niveau déconcentré est assurée par :

- le Comité Régional d'Orientation, de coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD) pour les régions ;
- le Comité Local d'Orientation, de coordination et de suivi des Actions de Développement (CLOCSAD) pour les cercles ;
- le Comité Communal d'Orientation, de coordination et de Suivi des Actions de Développement (CCOCSAD) pour les communes.

La bonne fonctionnalité de ces instances permettra sans doute de garantir la production et la diffusion des statistiques pertinentes et à bonne date.

¹ La loi N°2016-005 du 24 février 2016 crée le Conseil National de la statistique (CNS) qui remplace le Comité de Coordination Statistique et informatique.

4- Des projets ambitieux

Le Schéma Directeur de la Statistique (SDS) est le cadre stratégique de développement du Système Statistique National. Son second plan d'actions de mise en œuvre pour la période 2015-2019 dégage un coût d'environ 70 milliards de F CFA répartis entre l'Etat (50,4%), les Partenaires techniques et financiers (48,9 %) et les collectivités territoriales, qui sont pour la première fois sollicitées pour le financement de l'activité statistique à concurrence de 0,7 %.

Voici quelques projets phares du plan d'actions 2015-2019 du SDS :

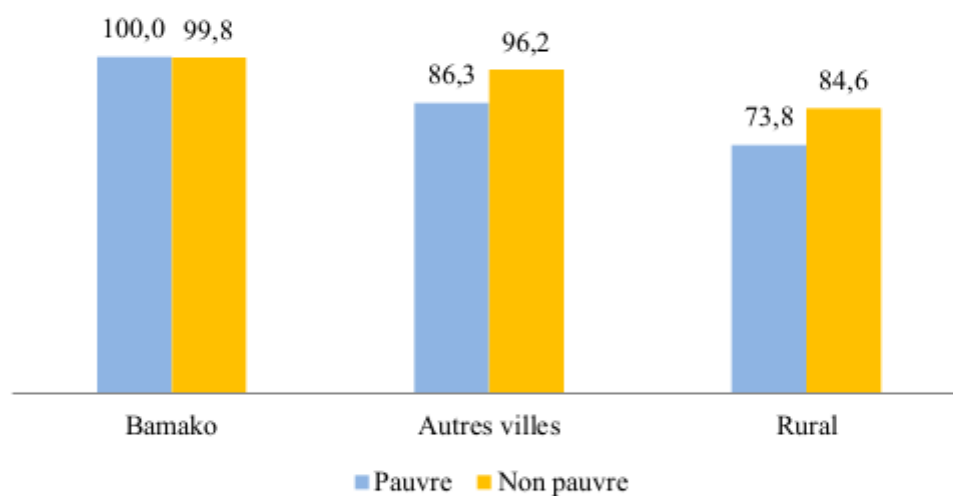
- Cinq enquêtes nutritionnelles SMART, en raison d'une enquête par an ;
- Vingt Enquêtes Modulaires et Permanentes auprès des Ménages (EMOP), en raison d'une enquête par trimestre ;
- Quatre Enquêtes agricoles de conjoncture et Cinq autres de suivi des marchés agricoles;
- Deux enquêtes de satisfaction des services rendus par les collectivités territoriales, en 2015 et 2017 ;
- Un Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2019 ;
- Un Recensement Général de l'Agriculture (RGA) en 2017
- Une Enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS) en 2015.

Au-delà de ces projets d'envergure, des enquêtes sectorielles sont confiées à des structures du SSN, autres que l'INSTAT.

5- La performance comme leitmotiv

Il y a de plus en plus une prise de conscience de l'importance des statistiques dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de développement. Cet état de fait s'explique par une volonté manifeste au plus haut sommet de l'Etat et des Partenaires dans l'accompagnement de l'activité statistique. La principale force du SSN du Mali réside dans l'expérience accumulée dans la réalisation d'enquêtes qui donnent régulièrement des mesures d'impacts des différents programmes de développement, comme on peut le constater dans le graphique ci-après :

Accès des ménages à l'eau potable par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2015

L'INSTAT a à son actif la réalisation de quatre recensements généraux de la population et de l'habitat (1976, 1987, 1998 et 2009), plusieurs enquêtes socio-économiques et sociodémographiques de grandes envergures dont les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDSM) et l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC).

L'INSTAT a aussi une longue tradition de production des statistiques conjoncturelles (Indice Harmonisé des Prix à la Consommation) et de comptes économiques.



Institut National de la Statistique

Adresse

BP : 12, Avenue du Mali, Hamdallaye ACI 2000

Tél : (223)20 22 24 55 / 20 22 48 73

Fax : (223)20 22 71 45

Site : www.instat-mali.org